



Association Slow Cosmétique asbl

# Comité des Sages Slow Cosmétique

## AVIS de Juillet 2022

Le Comité des Sages Slow Cosmétique s'est réuni le 4 juillet 2022. À l'issue de cette réunion, le présent avis public est édité.

*Pour rappel, le Comité des Sages Slow Cosmétique est constitué de [membres d'honneur de l'Association](#) experts en matière de cosmétique, de préservation de l'environnement ou de communication engagée pour l'environnement. Il a pour mission d'émettre des avis stratégiques et des orientations sur l'action de l'Association Internationale sans but lucratif Slow Cosmétique.*

L'Ordre du jour a porté sur la position du label sur certaines matières animales, sur les "quats" et sur la communication. **Cet avis est la synthèse des échanges et orientations décidés par le Comité des Sages, en accord avec le bureau de l'Association Slow Cosmétique.**

### Positionnement sur les Quats

A partir de juillet 2022, seuls les "quats" acceptés par le [standard COSMOS](#) seront tolérés. Il s'agit de quats pour la plupart issus de procédés d'alkylation de matières végétales (coco bio, palme rspo et/ou dérivés).

#### **Pourquoi ?**

Afin de pouvoir garantir le haut niveau de crédibilité et d'exigence du label Slow Cosmétique, tout en répondant à des interrogations nouvelles émanant du public ou des marques candidates au label.

#### **Dans quel contexte ?**

Actuellement, le label Slow Cosmétique tolérait dans certaines formules de produits qui le nécessitent la présence de certains Quats. Il s'agit d'une part des Quats approuvés en bio : cocamidopropyl betaine / lecithin / guar hydroxypropyltrimonium chloride / betaine / coco-betaine. D'autre part sont également tolérés chez deux marques labellisées, la présence de cetrimonium chloride et/ou behentrimonium chloride dans des soins capillaires.

Tous les Quats issus d'une réaction de polymérisation (POLYQUATERNIUM-4, POLYQUATERNIUM-16...), ou ceux ayant une fonction d'agent de viscosité ou autre, ont toujours été et restent excluants. De même, le BTMS reste excluant (Quat d'origine végétale

[Retour au site Slow-cosmetique.org](http://Slow-cosmetique.org)



*Avis du Comité des Sages Slow Cosmétique*

*ou pétrochimique, mélange de CETEARYL ALCOHOL et de BEHENTRIMONIUM METHOSULFATE).*

## **Positionnement sur certaines matières animales**

**Le Comité des Sages réaffirme que les graisses animales ne sont pas acceptées par le label Slow Cosmétique (ni dans les savons, ni dans aucun produit). Il en va de même pour la bave d'escargot.**

Les Sages ont confirmé la nécessité de garder cette particularité du label Slow Cosmétique, afin de conserver l'identité et la cohérence philosophique du label. Il a été décidé de maintenir la position actuelle à savoir :

- Tolérer uniquement les ingrédients d'origine animale qui n'entraînent pas ni ne découlent de la mort de l'animal, et uniquement dès lors que ces ingrédients ont une vocation alimentaire ET une utilisation ancestrale en cosmétique (lait, miel...), ET qu'ils sont issus d'une exploitation vertueuse, familiale et de petite taille.

Cette position exclut la bave d'escargot, la graisse de canard, les graisses de porc ou de bovin, qu'on retrouve depuis peu dans certains cosmétiques au demeurant tout à fait écologiques, ainsi que tout ingrédient complexe issu de déchets animaux (crêtes de coq, ailerons de requins, gélatines de poissons ou crustacés, épaississants ou humectants partiellement animaux).

### ***Pourquoi ?***

Afin de rester cohérents avec 3 piliers de la Slow Cosmétique : une cosmétique saine implique le respect du vivant (animaux) et une cosmétique intelligente et raisonnable tient compte des besoins réels de la peau avec des produits les moins marketés-transformés possibles, et les plus nobles possibles.

### ***Dans quel contexte ?***

Depuis ses débuts en 2013, le label Slow Cosmétique a toujours toléré les laits et les miels sous certaines conditions (lire plus haut). Il a exclu d'emblée tout ingrédient impliquant ou découlant de la mort d'un animal (rouge carmin des cochenilles, graisses animales).

Cependant, depuis 2017, certaines marques de cosmétique naturelle de qualité présentant des produits contenant de la graisse de canard ou du saindoux, ou de la bave d'escargot,

[Retour au site Slow-cosmetique.org ? Cliquez ici](http://Slow-cosmetique.org)



### *Avis du Comité des Sages Slow Cosmétique*

ont postulé au Label justifiant l'utilisation de ces matières premières comme une revalorisation d'un déchet, dans une démarche anti-gaspi, ou comme le fruit d'un travail respectueux de l'animal. L'impact environnemental étant au cœur des préoccupations du Label, tout comme le respect du Vivant, ces arguments nécessitaient d'être discutés.

Concernant la bave d'escargot, le Comité des Sages reconnaît que c'est un sujet délicat car beaucoup de marques bio et/ou naturelles font un travail intense pour que les conditions de vie des escargots et la production de la bave soient responsables, mais le label Slow Cosmétique tient à rappeler qu'il s'agit d'une production superflue au sens de la Charte Slow Cosmétique. En effet, le gel de lin, le gel d'aloë vera, plusieurs polysaccharides végétaux et d'innombrables ingrédients non animaux sont disponibles pour les effets recherchés, et n'impliquent pas la vie animale.

## **Communication sur le Label**

Les Sages ont répété l'importance de faire connaître le Label Slow Cosmétique au plus grand nombre de consommateurs possible. Ils invitent l'Association à se mettre en rapport avec des médias, podcasts et plateformes pour permettre une large diffusion des caractéristiques du label, et notamment sa spécificité (marques familiales, ancrées dans un terroir ou un savoir, etc).

### ***Dans quel contexte ?***

En 2022, une étude Harris a indiqué qu'une française sur quatre connaît la Slow Cosmétique. Cela représente une progression de 25% par rapport à 2019. Malgré cela, beaucoup de consommateurs et de professionnels ne connaissent pas le label Slow Cosmétique ou ses critères et sa méthodologie. Il convient de poursuivre le travail en ce sens.

\*\*\*

*NOTE : Dans un esprit d'indépendance et d'impartialité, seuls le Comité des Sages et le Conseil d'Administration de l'AISBL Slow Cosmétique sont habilités à prendre des décisions ou orientations en rapport avec la labellisation Slow Cosmétique. Pour tout contact/suggestion, écrire à [association@slow-cosmetique.org](mailto:association@slow-cosmetique.org).*

[Retour au site Slow-cosmetique.org ? Cliquez ici](https://www.slow-cosmetique.org)